

Taxe d'apprentissage

Fiche de versement à l'ISTC

Verser votre taxe d'apprentissage à l'ISTC, c'est :

- Contribuer au développement d'une formation en phase avec les attentes et les évolutions du marché
- Permettre à des étudiants de bénéficier d'un cadre de formation régulièrement adapté et renouvelé
- Investir dans une formation reconnue par l'Etat et ouverte à tous. L'ISTC accueille ainsi 30% d'étudiants boursiers
- Soutenir une école dont les moyens et la gestion (dans le cadre d'une association à but non lucratif) sont exclusivement dédiés à la qualité de formation
- Participer au développement de **l'expérience intégrale ISTC !**

Comment :

- **Par chèque**, libellé à l'ordre l'ISTC et envoyé à l'adresse ci-dessous.
- **Par virement**, en précisant dans l'objet : Nom de l'entreprise + la mention « ISTC TA 2022 »

Chaque versement est important !



DEMANDE DE RECU LIBERATOIRE

A renvoyer par courrier ou par mail

ISTC Taxe d'apprentissage
81-83 boulevard Vauban - 59000 Lille
amaury.debaudus@istc.fr

Entreprise :

Prénom : Nom :

Fonction :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Montant versé : €

Par chèque

Par virement

(Merci de noter la mention : TA 2022 dans l'ordre de virement ou au dos du chèque)